

Facilités de transport des retraités... aujourd'hui!

Pour répondre à vos préoccupations et questions, l'ARAF et la Direction des Voyages du Personnel et de l'Interline d'Air France (DVPI) se sont réunies, à Montreuil le 25 janvier.

Questions	Réponses
→ Consultation des remplissages Pourquoi les retraités n'y ont-ils pas accès?	Pour des raisons de confidentialité, les retraités ne peuvent avoir accès aux remplissages; cette possibilité étant réservée au personnel en activité. En revanche, depuis quelques mois, les retraités ont à leur disposition, sur GPNet, la tendance vert/orange/rouge des vols AF.
→ Partenaires de voyage Pourquoi ne pas autoriser le conjoint de l'ouvrant-droit à se substituer à lui pour accompagner les enfants/petits-enfants, dans le cas précis de problèmes de santé?	La réglementation et les outils actuels ne le permettent pas. Cette possibilité n'est, toutefois, pas définitivement fermée.
Pourrait-on autoriser les enfants de + 26 ans à voyager seuls, en prenant bien-sûr leurs billets sur le quota annuel de partenaires de voyage?	Un partenaire de voyage doit obligatoirement voyager avec l'ouvrant droit. Un enfant de plus de 26 ans devient de fait un client AF.
Pourrait-on adapter GPNet aux retraités en leur permettant de changer de partenaires sans passer par des formulaires papier?	Cette facilité est réservée au personnel en activité via Intralignes, non accessible aux retraités. L'extension aux retraités des e-services RH n'est pas à l'étude.
→ Billets médaille Il nous a été demandé d'envoyer l'original de l'attestation. Comment les retraités seront-ils avertis de la prise en compte de cette attestation dans GPNet?	La réponse se trouve dans GPNet : gérer votre voyage / créer votre voyage/ choisir un type de billet : R1, R2, R1 médaille pour vérifier que votre demande a bien été enregistrée.
Comment obtenir les billets MHA?	Depuis fin janvier, la procédure billet MHA se trouve dans GPNet.
J'ai quitté la compagnie le 30 avril 2006, après plus de 35 années d'ancienneté. Départ conforme à la réglementation PNC en vigueur à cette date. Je n'ai jamais reçu d'info de la Compagnie m'avertissant qu'une nouvelle procédure avait cours pour l'attribution de la Médaille du Travail via la mairie et la préfecture. J'ai respecté cette nouvelle norme et envoyé mon diplôme... Mon courrier au service figurant sur la page d'accueil de GPNet reste toujours sans réponse à ce jour. Logiquement, j'ai droit aux deux billets offerts avec ce diplôme. Je suis titulaire de la Médaille d'Honneur « or » depuis juin 2009.	Voir GPNet : le délai maximum pour demander le billet médaille est d'un an.
Détenteur d'un billet électronique MHT, en imprimant la carte d'embarquement, comment cela se passe t-il pour bénéficier, éventuellement, du surclassement?	Un code accès au surclassement figure automatiquement sur les billets médailles.
→ AF-KLM Comment se fait-il qu'il n'y ait toujours pas d'accord pour nous permettre de prendre N1 ou N2 sur KLM?	Il n'existe aucune politique commune « facilités de transport » entre AF et KLM. En revanche la tarification du billet ZED s'applique sur les lignes KLM.
→ Annulation/Remboursement/ Report des R1 Quelle est la procédure pour annuler, hors-délai, une réservation faite sur le site GPNet, quand on ne peut pas faire le voyage pour cas de force majeure (par ex. décès dans la famille)?	Avec le paiement par carte bancaire, vous pouvez probablement bénéficier de l'assurance-annulation. La Compagnie étudie également la possibilité d'une assurance-annulation pour les R1*.
Lors des vols annulés cause intempéries, sur le 0970 808 810, il y avait un répondeur disant d'imprimer le formulaire sur le site GPNet, rubrique contacts. Où trouver cette rubrique?	Le formulaire existe sur GPNet.
Comment refaire une réservation sur un vol ultérieur, quand les vols sont annulés peu de temps avant le départ?	Voir GPNet.

<p>→ Attribution de siège en R1 Comment choisir son siège?</p>	<p>Dès la réservation sur GpNet : voulez-vous choisir un siège?, après émission du billet sur www.airfrance.fr.</p>
<p>→ Billets ZED Pour quelle raison un salarié ayant moins de 30 ans d'ancienneté (départ dans le cadre du PDV avec 29 ans et 9 mois d'ancienneté) ne peut-il en bénéficier alors que cela n'impacte pas AF?</p>	<p>Seuls les bénéficiaires d'un PDV, avec une ancienneté supérieure à 30 ans, gardent toutes les facilités de transport illimitées (R1, R2, ZED). Entre 20 et 30 ans d'ancienneté : droits limités à 10 N1 par an. Entre 10 et 20 ans : 5 N1 par an. En-dessous de 10 ans : aucune facilité de transport.</p>
<p>Pour les attestations de billets sur des compagnies qui ne sont pas en libre-service ZED, comment fait-on?</p>	<p>Actuellement, il faut se procurer auprès d'une agence AF (commerciale ou facilités de transport), une attestation IATA à présenter à la compagnie qui n'est pas en libre-service ZED**.</p>
<p>→ Sans Internet Quelle solution pour les retraités ou veuves de retraités ne disposant pas d'internet?</p>	<p>Aucune solution n'est proposée. Une des possibilités pour un retraité n'ayant pas internet est de demander à ses enfants, petits-enfants, connaissances connectés à Internet, qui peuvent, même à distance, résoudre ses problèmes de listage, réservation, achat de billets... L'ARAF étudie, de son côté, la mise en place de relais.</p>
<p>→ R2 open Pourquoi, quand je n'indique pas de date sur une demande de billet (pour l'avoir sous la main et n'avoir plus que le listage à faire), je me retrouve toujours avec un départ affiché 3 jours après, à 7h du matin?</p>	<p>Pas de réponse.</p>
<p>→ R2 - tarifs Pourquoi les billets R2 émis sur MPL/ORY ne sont-ils pas valables sur MPL/CDG et vice versa?</p>	<p>Les différences de taxes entre ORY et CDG expliquent pourquoi le billet n'est valable que vers ORY ou vers CDG.</p>
<p>Les taxes obèrent considérablement le prix du voyage.</p>	<p>À l'exception de la PSC et de la TVA sur les taxes, les billets R sont soumis à toutes les autres taxes.</p>
<p>Consultation tarifaire des vols indirects. Les retraités de province paient leurs billets plus chers que les retraités de la région parisienne bénéficiant de vols directs. Quant on réserve et qu'il n'y a pas de vols directs, AF ne pourrait-il pas, pour les vols intérieurs, ne compter qu'une fois la partie fixe et, si ce n'est pas possible, ne pas compter toutes les taxes?</p>	<p>En R2, les tarifs sont additionnels et, non point à point comme les R1. La consultation tarifaire ne concerne que les vols directs.</p>
<p>→ GpNet Quand les informations seront-elles mises à jour?</p>	<p>La mise à jour sera faite.</p>
<p>→ Billet fin de carrière Où trouver les infos sur le billet fin de carrière, sa validité, ses modalités?</p>	<p>Les informations concernant ce type de billet sont sur GpNet.</p>
<p>→ Hôtels Où trouver la liste des groupes hôteliers auprès desquels nous avons, actifs et retraités, des réductions ?</p>	<p>Ces informations sont sur GpNet.</p>

*Une assistance est désormais à votre service au 0970 808 810, 6j/7, de 8h à 20h.

**L'attestation IATA devrait être disponible sur GpNet au cours du 1^{er} semestre 2011.

Conclusion

- Les retraités ne pourront jamais avoir les mêmes accès que les salariés actifs, avec contrat de travail français, qui ne les ont qu'après des contrôles sophistiqués et qui ne peuvent être envisagés que pour eux.
- Le nouveau GpNet résout une grande partie des problèmes rencontrés jusqu'ici, en particulier grâce à l'assistance.
- Ceux qui ne sont pas connectés à Internet doivent passer par leurs proches.
- Nous travaillons, en bonne intelligence, avec la Direction des Voyages du Personnel et de l'Interline à l'amélioration des conditions de voyage des retraités et nous nous rencontrerons régulièrement.